

LE 7 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019
 4. Approbation des comptes à payer
 5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire de septembre 2019
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.1 Réservation heures année 2020 pour service d'inspection
 - 5.2 Demande des Fermières
 - 5.3 Adoption 1^{er} règlement # 336-19 pour modification sur les usages conditionnels
 - 5.4 Approvisionnement huile, diesel
 - 5.5 Réservation collectes supplémentaires matières résiduelles
 - 5.6 Appui Parc Massif du Sud (2)INFO Projet structurant
 - 5.7 **PRÉCA**
 - 5.8 Nouvel Essor
INFO Programme d'indemnisation & d'aide financière
 - 5.9 Feuillet paroissial 2020
 - 5.10 OMHE (Office municipal d'habitation des Etchemins)
 - 5.11 Signature Entente avec Sogetel inc.
 - 5.12 Maison L'Olivier des Etchemins
 - 5.13 Rencontre Motoneige hors piste
 - 5.14 Déneigement Stationnement bureau municipal & Caserne pompier
6. **VOIRIE :**
 - 6.1 Déneigement sporadique
 - 6.2 Achat pneus d'hiver véhicule RAM
 - 6.3 Travaux de remplacement Pont P-01020
 - 6.4 Travaux voirie – Subvention
 - 6.5 Demande de Gaétan Roy
7. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 7.1 Demande d'ajustement d'honoraires professionnels CIMA+ & Tetra Tech QI inc.
 - 7.2 Dossier M. Comeau
8. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**
 - 8.1 Adoption Budget 2020 de la Régie

9. **COMITÉ ET LOISIRS**
10. **CORRESPONDANCE :**
11. **VARIA:**
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-10-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2019
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-10-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document
remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un
total de 172 340.86\$ pour octobre 2019, car les crédits
nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

ADMINISTRATION :

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de septembre
est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Mme Liette St-Pierre, conseillère et responsable des Loisirs nous fait un
résumé de la soirée d'Halloween qui aura lieu le 26 octobre prochain dans
les sentiers les verts boisés.

Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a assistée
dans le dernier mois.

04-10-19

**RÉSERVATION HEURES ANNÉE 2020 POUR SERVICE
D'INSPECTION**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.1 de l'entente
intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC
des Etchemins, chaque municipalité doit faire connaître par résolution,
avant le 15 octobre de chaque année, le nombre d'heures requises pour
ledit service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RÉSERVER 275 heures auprès de la MRC des Etchemins
pour le service d'inspection au cours de l'année financière 2020.

ADOPTÉE

05-10-19

DEMANDE DES FERMIÈRES

Mme Marielle Lemieux, mairesse déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉFRAYER un montant de 125\$ soit le tiers du montant
pour une conférence donnée par la notaire Andrée-Anne Déry, le
19 novembre prochain en soirée pour l'aide à mourir.

ADOPTÉE

06-10-19

ADOPTION 1^{ER} RÈGLEMENT # 336-19 POUR MODIFICATION SUR LES USAGES CONDITIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR Régis Prévost,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 336-19
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 313-17-
INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »
DE FAÇON À AUTORISER, sous certaines conditions, L'USAGE « Classe commerce, service et industrie à incidence moyenne (Ib) » à l'intérieur de la zone 28-F de la municipalité;

ADOPTÉE

07-10-19

APPROVISIONNEMENT D'HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL, ENTRETIEN SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'approvisionnement d'huile à chauffage, diesel et l'entretien des systèmes de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions et que celles-ci ont été vérifiées pour s'assurer de leurs conformités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'approvisionnement en huile à chauffage, en diesel et pour l'entretien des systèmes de chauffage ayant fait le prix le plus bas, soit de 0,0199\$ de profit par litre pour l'huile à chauffage et de 0,0125 \$ pour le diesel et de 74.95 \$ de l'heure pour l'entretien annuel des systèmes de chauffage excluant le prix des pièces pour les fournaies, le cas échéant au Groupe Filgo-Sonic;

QUE le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution est considéré comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

08-10-19

RÉSERVATION COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a établi le coût de la collecte supplémentaire d'un bac afin de refacturer aux municipalités qui désirent se prévaloir de ce service en 2020 le juste coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Liette St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER QUE le taux pour la collecte supplémentaire d'un bac soit fixé à 3,50\$ pour l'année 2020. Pour notre municipalité ce coût sera de 7 857,50\$ pour l'année 2020;

ADOPTÉE

09-10-19

APPUI PARC MASSIF DU SUD

Il est proposé par Régis Prévost
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE le montant de 2 000\$ au Parc Régional du Massif du Sud. Ce montant a été budgété pour l'année 2019 pour des travaux d'aménagement (escaliers, gardes corps, passerelles & assises) dans le secteur des Portes-de-l'Enfer.

ADOPTÉE

10-10-19

APPUI PARC MASSIF DU SUD

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER le Parc Régional du Massif du Sud qui va déposer une nouvelle demande au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air. Cette demande sera pour remplacer les 3 passerelles en bois sur le parcours du même nom. Ainsi que le sentier du Mont Chocolat qui a des problèmes de drainage et de piétinement, construire des escaliers en bois, des sections de trottoirs et réaménager des sections très érodées du sentier du Mont Chocolat.

ADOPTÉE

INFO

PROJET STRUCTURANT

Nous disposons d'une enveloppe de **29 647,57\$** qui doit être engagé d'ici le 31 mars 2020 et dépensé au 31 mars 2021. Dates de dépôt des projets : 24 octobre, 28 novembre 2019 & 20 février 2020.

11-10-19

PRÉCA (*Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches*)

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER Mme Marielle Lemieux, mairesse à représenter la Municipalité de Saint-Magloire à une demi-journée thématique portant sur des enjeux relatifs aux bibliothèques municipales

ADOPTÉE

12-10-19

RATIFIER L'AUTORISATION POUR NOUVEL ESSOR

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER M. Régis Prévost, conseiller à représenter la Municipalité de Saint-Magloire pour l'anniversaire de la fondation de Nouvel Essor le 4 octobre dernier à Lac- Etchemin.

ADOPTÉE

INFO

PROGRAMME D'INDEMNISATION & D'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité de Saint-Magloire a été désignée pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents à la suite d'un quatrième élargissement du territoire d'application, en date du 4 septembre 2019. Les sinistrés de la municipalité ont jusqu'au 4 décembre 2019 pour acheminer leur réclamation, pour les pluies survenues du 14 au 24 avril 2019.

13-10-19

FEUILLET PAROISSIAL 2020

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUVELER la publication dans le feuillet paroissial au coût de 100\$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

14-10-19

OMHE (Office municipal d'habitation des Etchemins)

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation des Etchemins, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne et l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Lac-Etchemin, de Saint-Camille-de-Lellis, de Sainte-Justine, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Luc-de-Bellechasse, de Saint-Magloire, de Sainte-Sabine, de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un projet d'entente de regroupement des trois offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation des Etchemins, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne et l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du*

Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation des Etchemins, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne et l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE

15-10-19

SIGNATURE ENTENTE AVEC SOGETEL INC.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Mmes la mairesse Marielle Lemieux et Dany Robert, directrice générale soient autorisées à signer l'entente avec Sogetel inc. pour l'aménagement et l'utilisation d'un petit chemin en gravier pour piétons sur une partie du terrain à Sogetel.

ADOPTÉE

16-10-19

RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE Mme Geneviève Lapointe, responsable de la bibliothèque au Rendez-vous d'automne qui aura lieu le 23 octobre prochain au Centre communautaire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

ADOPTÉE

17-10-19

MAISON L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER financièrement à la demande de la Maison l'Olivier des Etchemins pour l'année 2019-2020 soit 86.88\$.

ADOPTÉE

18-10-19

MOTONEIGE HORS PISTE

Il est proposé par Liette St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Jonathan Goupil, conseiller soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Magloire et s'occuper du projet d'encadrement de la motoneige hors-piste (MHP).

ADOPTÉE

19-10-19

DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL ET CASERNE POMPIER

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de déneigement de la Ferme Laitière & Avicole, Larochelle & fils inc. pour les stationnements du bureau municipal au coût de : 850\$ + taxes et la caserne de pompiers au coût de 750\$ + taxes pour la saison 2019-2020

ADOPTÉE

VOIRIE

DÉNEIGEMENT SPORADIQUE

Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement.

20-10-19

ACHAT DE PNEUS VÉHICULE RAM

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER des pneus d'hiver avec roues pour le véhicule RAM au coût de 1 410 \$ + tx chez Centre de rénovation G.T. Turgeon.

ADOPTÉE

21-10-19

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT P-01020

Il est proposé par Steve Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que le Ministère des Transports remplace le pont P-01020 situé dans le rang St-Joseph par un pont de type acier-bois, avec une largeur carrossable entre les chasses roues de 6,7 mètres. L'affichage de restriction de charges, 20t, 32t, 44t sera éliminée par le fait même.

ADOPTÉE

22-10-19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire approuve les dépenses d'un montant de 24 846\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

DEMANDE DE GAÉTAN ROY

Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement.

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

23-10-19

DEMANDE D'AJUSTEMENT HONORAIRE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE CIMA+

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'ajustement des honoraires professionnels en ingénierie de CIMA+. Ces honoraires sont relatifs à l'impact qu'aura eu la demande d'autorisation à la CPTAQ ainsi que les activités complémentaires qui en ont découlé.

ADOPTÉE

24-10-19

HONORAIRE PROFESSIONNEL TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le budget d'honoraires additionnels pour le prolongement des services d'aqueduc & d'égout sur la route 281 par Tetra Tech QI inc. au montant d'environ 32 000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

DOSSIER M. COMEAU

Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement.

25-10-19

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :
ADOPTION BUDGET DE LA RÉGIE 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

26-10-19

COMITÉ & LOISIRS
TRAVAUX TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE FAIRE les travaux au terrain de balle au coût d'environ 10 000\$ par Carrière Ste-Rose.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

27-10-16

VARIA :
TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

28-10-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale